

INVITATION

PETIT-DÉJEUNER

“L'actualité dans le domaine
de l'urbanisme et de l'environnement “

- Le risque pollution et le droit de l'urbanisme
- Le contrôle de l'utilisation des immeubles,
outil des politiques d'urbanisme

Mardi 30 mars 2010

8 heures - 11 heures

Pavillon Gabriel
5, avenue Gabriel - 75008 Paris

Pavillon Gabriel

5, avenue Gabriel - 75008 Paris

Accès : métro Concorde, Champs-Élysées Clémenceau

Parking : Place de la Concorde



CHAMBRE DES
NOTAIRES
DE PARIS

12, avenue Victoria - 75001 Paris - Tél. : 01 44 82 24 32

www.paris.notaires.fr

Organisme certifié ISO 9001
pour l'ensemble de ses activités



Imprimé sur papier recyclé



CHAMBRE DES
NOTAIRES
DE PARIS

GRIDAUH



Lamy
une marque Wolters Kluwer

La Chambre des Notaires de Paris et le GRIDAUH

La Chambre des Notaires de Paris a pris, en 1996, une part active à la création du GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat).

Le GRIDAUH regroupe le Ministère chargé de la Recherche, le Ministère chargé de l'Urbanisme, la Ville de Paris, la DIACT, le CNRS, l'Université de Paris I, la Fédération des Offices publics d'HLM, le Conseil Supérieur du Notariat, la Chambre des Notaires de Paris, le Barreau de Paris, l'Ordre des Géomètres-Experts, Services, Conseil, Expertises, Territoires (SCET), l'Assemblée des Communautés de France (ADCF).

Les principaux objectifs du GRIDAUH sont :

- la structuration de la recherche juridique,
- l'institution d'un partenariat : institutionnels / praticiens / chercheurs,
- une meilleure valorisation de la recherche juridique.

Le GRIDAUH, depuis sa création, s'est attaché à constituer un réseau de centres de recherches associés.

Le GRIDAUH est à l'origine de nombreuses publications dont "la lettre du GRIDAUH", "les cahiers du GRIDAUH" et "Droit de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat".

Le thème de la rencontre

Outre les nombreuses réformes intervenues ou qui vont intervenir, qui par définition ont modifié ou vont modifier le droit de l'urbanisme en vue de sa simplification et en vue de permettre une adaptation plus grande des procédures aux politiques économiques, force est de constater deux phénomènes importants :

■ l'entrée avec grand fracas du droit de l'environnement comme composante du droit de l'urbanisme avant même l'adoption des lois sur le Grenelle. Le 1^{er} thème en est l'illustration ;

■ le fait que le droit de l'urbanisme n'est plus seulement un droit qui contrôle comment et où les immeubles sont construits mais également un droit qui contrôle comment les immeubles vont être utilisés. Ce contrôle est un des outils de la politique d'urbanisme des collectivités locales : Quel type de logement est autorisé ou imposé ? Quel type de commerce est protégé ? ... Autant de questions que les opérateurs doivent désormais se poser.

PROGRAMME

Les travaux seront animés par **Christian LEFEBVRE**, Premier Vice-Président de la Chambre des Notaires de Paris

8h00

Accueil des invités

8h30

Ouverture des travaux

- **Jean-François HUMBERT**, Président de la Chambre des Notaires de Paris
- **Yves JÉGOUZO**, Directeur du GRIDAUH

8h45

Premier thème : Le risque pollution et le droit de l'urbanisme

- **Éliane FRÉMEAUX**, Notaire à Paris
- **Yves JÉGOUZO**, Professeur à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Directeur du GRIDAUH

9h30

Questions de la salle

9h45

Deuxième thème : Le contrôle de l'utilisation des immeubles, outil des politiques d'urbanisme

- **Didier BERTRAND**, Délégué Général à la Coopération Territoriale, Ville de Paris
- **Patrick WALLUT**, Président Honoraire de la Chambre des Notaires de Paris, Notaire Honoraire
- **Alain JOUBERT**, Premier Maire Adjoint de la commune de Deuil-la-Barre, Secrétaire Général de la Chambre des Notaires de Paris

10h30

Questions de la salle

10h45

Clôture des travaux

- **Philippe BAFFERT**, Chef du Bureau de la législation de l'urbanisme au sein de la Direction de l'habitat de l'urbanisme et paysages au Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Réponse souhaitée avant le 23 mars 2010

Nombre de places limité

Cette invitation, valable pour une personne, vous sera demandée à l'entrée

Inscriptions :

Élise Erout, Chambre des Notaires de Paris
Tél. : 01 44 82 24 32 - Courriel : elise.erout@paris.notaires.fr